

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Alexandre DANJEAN, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Jérémy BOISSON qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Hervé CAZENAVE qui a donné procuration à M. Sylvie LAVERGNE
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
M. Joris MONSEIGNE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 0

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 033-213302144-20200131- DL29012020-11-DE Date de réception préfecture : 31/01/2020 Page 1 sur 3

N° DL29012020-11 : Demandes de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Par circulaire en date du 27 décembre 2019 de Madame la Préfète de Région informait l'ensemble des collectivités des modalités et conditions d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2020.

Cette dotation permet aux communes rurales éligibles à cette dotation de financer des projets d'investissement de leur territoire. Chaque commune peut aussi présenter deux dossiers chaque année au titre de la DETR.

Les opérations prioritaires ainsi que les taux d'intervention sont réexaminés chaque année par une commission présidée par la Préfète. Au regard des règles d'intervention adoptées pour l'année 2020, la commune de Lacanau souhaite solliciter le financement de deux projets au titre de la DETR pour l'année 2020.

Projet d'aménagement d'un bureau de poste au sein du projet d'aménagement de la place de la Gaité

L'un des principaux objectifs du projet d'aménagement du secteur de la Gaité réside dans la dynamisation commerciale du centre bourg de Lacanau. A ce titre, le programme de cette opération intègre la création d'un bâtiment de commerces au sein duquel un local d'environ 130 m² est destiné à accueillir un bureau de La Poste. Ce bureau de poste doit être un vecteur important de dynamisation et d'attractivité de cette place. Il vise également à conforter un service public de proximité indispensable aux habitants. La Ville entend procéder à l'aménagement intérieur de ce local, conformément aux exigences de La Poste. Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 185 277,87 euros hors taxe.

Projet d'aménagement d'une liaison douce

L'état des lieux exhaustifs des déplacements doux au cœur du bourg porte le constat de ruptures de déplacements récurrents, qui présentent parfois des risques en termes de sécurité, et la multiplicité des matériaux. La commune a cependant déjà intégré des réponses à ces constats dans le cadre des aménagements en cours (Eglise, Place de la Gaité, ...).

Le projet d'aménagement d'une liaison douce entre l'entrée de Ville et la Place de la Gaité s'organise autour du programme suivant :

Mobilité

- Réaliser une liaison douce, en axe partagé, au cœur du bourg, reliant la place de la Gaité, L'église et son jardin, et l'entrée de ville Ouest,
- Assurer un partage apaisé de l'espace public pour les différents modes de déplacement,
- Encourager les déplacements actifs (vélo/marche) dans le bourg,
- Assurer les conditions d'accessibilité et de stationnement,
- Créer un axe partagé,
- Mailler le réseau de piste cyclable départementale et le connecté au réseau local,

Sécurité

- Réduire l'emprise des voiries,
- Créer des plateaux surélevés,
- Sécuriser et renforcer les traversées piétonnes,
- Moderniser et adapter le matériel d'éclairage,
- Rénover les voies et réseaux.

Embellissement

- Etablir un cadre végétal en cohérence avec les lieux et les engagements déjà pris par la ville. Le projet doit permettre de renforcer l'identité du bourg et de conforter son image de ville verte et naturel sur la base des ambiances existantes.
- Harmoniser les aménagements,
- Scénariser la mise en valeur du patrimoine,
- Connecter les aménagements déjà réalisés,
- Mettre en valeur le patrimoine,
- Créer un axe vert, paysagé, identifié et identifiable

Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 1 638 613 euros hors taxe.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35,

VU la circulaire du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 27 décembre 2019,

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du lundi 20 janvier 2020,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une dotation d'équipement pour assurer le financement de l'aménagement d'un bureau de poste au sein du projet d'aménagement du secteur de La Gaité et le projet de création d'une liaison douce traversant le bourg de Lacanau Ville.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour les projets d'aménagement du bureau poste au sein du projet d'aménagement du secteur de La Gaité et de création d'une liaison douce traversant le bourg de Lacanau Ville, pour des montants respectifs 46 319 € et 150 000 €.

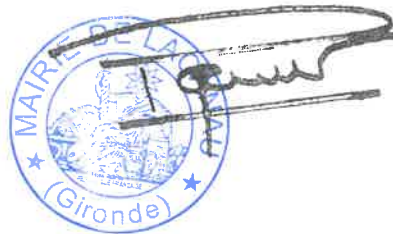
ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention après des services de l'Etat et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200131-
DL29012020-11-DE
Date de réception préfecture :
31/01/2020 Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200131-
DL29012020-11-DE
Date de réception préfecture :
31/01/2020